

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-072

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE « MÉDECINE PRÉVENTIVE » DU CENTRE
DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU VAR (CDG 83)**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 18 mai 2021

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

ABSENT :

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **26 MAI 2021**

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de ce dernier du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre Départemental de Gestion (CDG) conformément aux articles 26-1 et 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-603 du 10 juin 1985, modifié, relatif à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Par délibération n° 2013-097 du 10 octobre 2013, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposé par le CDG83 qui dispose d'un Service de Médecine Préventive composé d'une équipe pluridisciplinaire animée par le médecin coordonnateur, composée de 2 médecins de prévention, de 2 infirmiers de médecine préventive et d'un assistant administratif. Cette adhésion est renouvelée depuis 2013.

Le service de médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Il joue un rôle de conseil auprès des autorités territoriales, des agents, ainsi qu'auprès du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en ce qui concerne leurs obligations en matière de prévention des accidents et des pathologies professionnelles.

Par ailleurs, le financement du Service de médecine préventive repose sur un taux de cotisation calculé à partir de la masse salariale. En ce qui nous concerne, ce taux tient compte du fait que les visites médicales ont lieu dans des locaux municipaux.

Le CDG83 propose une nouvelle convention pour la période 2021-2024, annexée à la présente délibération permettant de faire appel à l'ensemble de ses compétences en tant que de besoin.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'adhésion de la commune de Draguignan au Service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion du Var ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante jointe en annexe ;
- inscrit les crédits au budget principal.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération